NATIONS
UNIES

S



# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/142
19 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 19 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans sa résolution 1133 (1997) du 20 octobre 1997, le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, tous les 60 jours après la date de prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), un rapport sur l'application du plan de règlement et des accords auxquels sont parvenues les parties pour son application. Après avoir présenté mon rapport du 13 novembre 1997 (S/1997/882), qui contenait un calendrier et mes recommandations concernant le déploiement intégral de la MINURSO, j'ai rendu compte, dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 12 décembre 1997 (S/1997/974), du déroulement du processus d'identification des électeurs potentiels depuis que celui-ci avait repris, le 3 décembre. Dans mon rapport au Conseil du 15 janvier 1998 (S/1998/35), je donnais un nouveau compte rendu détaillé de l'opération et d'autres activités de mise en oeuvre du plan de règlement. Plusieurs faits nouveaux importants se sont produits depuis lors.

Comme le savent les membres du Conseil, mon Représentant spécial, M. Charles F. Dunbar, est arrivé dans la zone de la mission le 9 février 1998. À Rabat, il a été reçu par S. M. le Roi Hassan II et s'est entretenu avec le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Abdellatif Filali, ainsi qu'avec le Ministre de l'intérieur, M. Driss Basri. Dans la région de Tindouf, il a rencontré le Secrétaire général du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), M. Mohammed Abdelaziz, ainsi que d'autres dirigeants du Front POLISARIO. M. Dunbar a pris ses fonctions au quartier général de la MINURSO à Laayoune le 16 février. Il s'est rendu à Alger le lendemain afin d'y rencontrer les autorités algériennes et repartira pour Nouakchott, où il conférera avec les autorités mauritaniennes, le 23.

Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial par intérim, M. Erik Jensen, est resté en contact avec les parties afin de résoudre les problèmes qui continuent de se poser, en particulier dans le cadre du processus d'identification. Le Président de la Commission d'identification, M. Robin Kinloch, s'est lui aussi régulièrement entretenu avec les coordonnateurs du Maroc et du Front POLISARIO pour les relations avec la MINURSO. Après que le Président de la Commission et une mission technique se sont rendus l'un à Nouakchott et l'autre à Zouérate (Mauritanie), des plans ont été arrêtés en vue de l'ouverture d'un centre d'identification à Zouérate. Le centre a commencé

d'opérer le 9 février, un mois plus tard qu'initialement prévu, en raison, pour une part, de la tenue des élections présidentielles en Mauritanie au mois de décembre 1997. La mission technique a examiné une proposition de la Mauritanie concernant l'ouverture d'un second centre à Atar, plutôt qu'à Nouadhibou. On s'attend qu'une décision à ce sujet soit prise après que mon Représentant spécial se sera entretenu avec les autorités mauritaniennes.

Huit équipes d'identification opèrent actuellement dans la zone de la mission (trois au Sahara occidental, deux dans la région de Tindouf, deux dans le sud du Maroc et une en Mauritanie). Au cours des 11 semaines écoulées depuis la reprise du processus d'identification, du 3 décembre 1997 au 18 février 1998, 42 484 personnes ont été convoquées par la Commission d'identification; 30 425 d'entre elles ont été interviewées et identifiées, ce qui porte à 90 537 le nombre total des personnes identifiées depuis le début du processus d'identification en août 1994. Quatorze mille personnes ont été identifiées au cours du moins de janvier à lui seul. C'est là le nombre le plus élevé enregistré en un mois jusqu'à présent, ce en dépit du ralentissement entraîné par la célébration du ramadan et de la fête d'Aïd al-Fitr.

Les interruptions de l'opération d'identification dues au fait que des chiouks sont tombés malades de part et d'autre se sont traduites par une perte de trois journées de travail dans l'un des centres. Des tempêtes de sable ont interrompu le travail dans tous les centres pendant une journée. Des différends entre les parties ont entraîné la perte de quatre journées de travail dans deux centres. Une modification des procédures suivies à l'aéroport de Laayoune pour les délégations du POLISARIO arrivant ou repartant s'est traduite par la perte d'une journée de travail dans sept centres et a provoqué une modification parallèle des procédures suivies à l'aéroport de Tindouf pour les délégations marocaines. À l'occasion d'Aïd al-Fitr, il a en outre fallu fermer tous les centres pendant deux jours et demi. Heures supplémentaires et travail en week-end ont cependant permis à la Commission de rattraper la plupart de ces retards.

Les interruptions susmentionnées, de même qu'un certain nombre d'autres facteurs, ont contribué à un accroissement perceptible de la tension entre les deux parties. L'expression de sentiments anti-POLISARIO et parfois anti-MINURSO a pris une ampleur nettement plus sensible dans la presse marocaine. Parmi les causes de tension ont figuré des protestations officielles et manifestations marocaines contre le témoignage négatif de plusieurs chiouks du POLISARIO, la désignation par le Front POLISARIO de son ancien "Ministre de la défense" (actuel "Ministre des territoires occupés") et de son "Ministre de l'éducation" comme observateurs, les protestations contre le comportement de l'un des observateurs du POLISARIO, les modifications que le Maroc a apportées aux dispositions prises en ce qui concerne les repas de la délégation du POLISARIO à Laayoune et le refus de permettre que soient identifiés d'ex-prisonniers de guerre convoqués dans lequel un observateur marocain a persisté pendant un temps.

Les parties ont formulé quelques réserves concernant les décisions contenues dans mon rapport du 15 janvier 1998 (S/1998/35) qui ont trait aux centres situés au Maroc, à l'identification des groupements tribaux H41, H61 et J51/52, ainsi qu'à l'identification du groupement tribal D13. La Commission d'identification a néanmoins incorporé ces deux dernières décisions dans le

programme d'identification pour le mois de février. À cet égard, la Commission compte identifier pendant la fin du mois de février et pendant le mois de mars environ 4 000 personnes non convoquées qui s'étaient présentées d'elles-mêmes à des centres d'identification au Sahara occidental, lors des journées de convocation des membres des groupements tribaux H41, H61 et J51/52 figurant dans le recensement de 1974 ainsi que des membres de leurs familles immédiates. En fonction des résultats de l'opération d'identification de ces 4 000 personnes, la Commission décidera comment procéder s'il se présente d'autres demandeurs provenant des groupements tribaux susmentionnés, y compris au Maroc. Entre-temps, je demande aux parties de continuer à coopérer avec la MINURSO à l'identification des personnes appartenant à des groupements tribaux non contestés, y compris celles qui seront convoquées dans les villes de Sidi Kacem et El Kelaa des Sraghna, dans le nord du Maroc.

Depuis le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 15 janvier (S/1998/35), les officiers de police civile affectés à la MINURSO — y compris le commissaire de la police civile, le commissaire divisionnaire Peter Miller — sont toujours au nombre de 79. Deux autres postes doivent encore être pourvus de façon que la police civile de la MINURSO atteigne l'effectif approuvé de 81 hommes. Comme indiqué dans mon rapport du 15 janvier, la police civile continue d'aider la Commission d'identification à s'acquitter de ses tâches courantes et aussi de préparer la période de transition.

Sous le commandement du général de division Bernd S. Lubenik, la composante militaire de la MINURSO continue de surveiller le cessez-le-feu entre l'armée royale marocaine et les forces du Front POLISARIO et de mener des préparatifs en vue de son déploiement complet. La situation militaire reste stable et les deux parties continuent de coopérer avec les observateurs militaires dans leur zone respective. Deux équipes de soldats du génie, provenant de la Suède et du Pakistan, se sont rendues dans la zone de la mission à la fin du mois de janvier et au début du mois de février pour évaluer les opérations de déminage qui devront être exécutées ainsi que le temps qui sera nécessaire pour mener celles-ci à bien en vue du rapatriement des réfugiés et en vue de l'installation d'autres positions militaires à des emplacements désignés.

Pendant la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi ses préparatifs en vue du rapatriement des réfugiés sahraouis. Il s'est entretenu avec les parties et avec mon Représentant spécial au sujet de son programme de rapatriement et de son rôle dans le cadre du plan de réinstallation. Le HCR termine les préparatifs de l'appel spécial qu'il lancera en vue d'assurer le financement du programme. Il revoit aussi le budget prévu, qui sera vraisemblablement de plus de 50 millions de dollars et dont 60 % pourraient être consacrés aux transports et à l'appui logistique. Avant de lancer cet appel, le HCR se propose d'organiser une réunion d'information destinée aux donateurs éventuels, afin de mettre ceux-ci au courant du programme de rapatriement et des dépenses qu'il occasionnera.

J'ai l'intention de faire de nouveau rapport au Conseil de sécurité assez longtemps avant la date d'expiration du mandat de la MINURSO, le 20 avril 1998. Le cas échéant, j'appellerai aussi l'attention du Conseil au cours des semaines à venir sur tout événement marquant qui se produirait dans le cadre du processus d'identification. Entre-temps, je renouvelle l'appel que j'ai adressé au

Conseil pour lui demander de soutenir la poursuite des préparatifs faits en vue du déploiement complet de la MINURSO et de fournir à cette fin les ressources nécessaires. Je compte aussi que les parties s'abstiendront de toute déclaration et de toute action qui pourraient compromettre les progrès sensibles réalisés jusqu'à maintenant dans le processus d'identification et qu'elles coopéreront pleinement avec la MINURSO à l'achèvement de ce processus, de façon que la période de transition puisse commencer comme prévu.

M. Erik Jensen quittera la MINURSO à la fin du mois, y ayant passé quatre ans en qualité de chef de mission. Je tiens à saisir cette occasion de saluer son dévouement indéfectible et la précieuse contribution qu'il a apportée au processus de paix dans des conditions difficiles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----